

A VOS AGENDAS !

***Mardi 26 mai 2015** sur le Place du Village et à **18h30** au Salon du Parc discussion pour répondre à toutes vos questions sur le rôle des membres du Conseil de la Vie Sociale.

***Candidatez** : devenez membre du Conseil de la Vie Sociale en déposant votre candidature par écrit auprès de la Secrétaire Générale Véronique Rouanet avant le 8 juin 2015.

***Votez** le 23 juin 2015 : sur la Place du Village ou par correspondance pour vos représentants au Conseil de la Vie Sociale.

*Tout au long de l'année utilisez la boîte aux lettres du CVS et avant chaque réunion participez aux groupes de paroles pour donner votre avis, poser vos questions Celles-ci constitueront l'ordre du jour de la réunion suivante

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

Le Conseil de la Vie Sociale et des Familles « **Faites entendre votre voix** »





Son Rôle

Le Conseil de la vie sociale et des Familles donne son avis et émet des propositions

sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités,
- l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge...



Sa Composition

Des représentants des résidents élus :
3 titulaires et 3 suppléants

Des représentants des familles élus :
2 titulaires et 2 suppléants

Des représentants du personnel élus :
1 titulaire et 1 suppléant

Deux représentants du Refuge Protestant

Des invités spécifiques
en fonction des thèmes abordés

Son Fonctionnement

3 réunions annuelles minimum
Durée du mandat : 2 ans

